



Donation appartement et transfert apres nouvel achat

Par **quenardelle odette**, le **21/11/2017** à **11:03**

-1ère Donation à mon fils de mon appartement)en 2005(répartition 2/6eme(nue propriété pour lui) puis à nouveau en 2011(repartition 3/6eme)puis transfert sur un nouvel Achat en mars 2017---A été Acté prix total 365300€ dans les proportions suivantes:

-Pour mon fils 59%en nue propriété soit 172421,60

-Pour moi 59% en usufruit et 41%en toute propriété soit 192878,40€

Ma question:que représente en valeur la part qui me revient:puis-je en faire bénéficiaire ma petite-fille

-ou le spécifier par Testament tout simplement

J'ai 86ans et je désire vivement que ces questions soient réglées rapide

PS j'ai 2 petits enfants :j'espère que la loi successorale me permet de favoriser l'un d'eux

Merci infiniment de votre réponse

Par **Visiteur**, le **21/11/2017** à **17:35**

La moindre des choses est de saluer,

Bonjour, comme merci, sont appréciés par les bénévoles qui vous répondent.

La valeur de la part de nue propriété sera d'environ 120k€.

$(365.300 \times 41\%) = 149.773 \dots \times 80\%$.

Usufruit 20%

Par **quenardelle odette**, le **21/11/2017** à **17:57**

Bonsoir Pragma

ET MERCI